

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2026**

L'an deux mil vingt-six et le dix-sept du mois de Février, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de SERRIGNY EN BRESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROSSIGNOL Samuel, Maire.

Présents (6) : BAZIARD Sandrine, MOREY Michel, RICHARD Hélène, POULENARD Cécile, PRUDENT Magali, ROSSIGNOL Samuel, VIOLOT Maxime.

Absents (3) : DESBROSSE Teddy, GY Sébastien, KAUCHE Claire

Absent excusé (1) : LOUSTAU Pierre.

Pouvoir (1) : LOUSTAU Pierre à ROSSIGNOL Samuel.

Quorum : 6

Date de la convocation : 10 Février 2026

Date de publication de la liste des délibérations : 24 Février 2026

La séance est ouverte, Madame POULENARD Cécile a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Approbation Procès-Verbal du 01 Décembre 2025**
- 2) **Travaux Salle Polyvalente :**
 - **Demande de subvention DETR 2026 – modification du plan de financement**
- 3) **Ouverture de crédits d'investissement 2026**
- 4) **Etude de devis 2026**
- 5) **Evolution contrat SPA (redevance fourrière) – 01.01.2026**
- 6) **Bureau de vote des 15 et 22 Mars 2026**
- 7) **Informations et questions diverses.**

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 01 DECEMBRE 2025.

Le Procès-Verbal de la réunion du 01 Décembre 2025, n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est approuvé à l'unanimité.

2) TRAVAUX SALLE POLYVALENTE

Demande de subvention DETR 2026 – modification du plan de financement

D : 001/2026

OBJET : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE DE SERRIGNY EN BRESSE AU TITRE DE LA DETR 2026

Vu la délibération n° 025/2025 en date du 01 Décembre 2025,

Vu la modification du plan de financement (autres dépenses : devis diagnostic amiante et plomb erroné),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DIT** que le coût global prévisionnel HT du projet est de : **804 335 €**
- **APPROUVE** le plan de financement suivant à l'appui de la demande de subvention :

DÉPENSES				
Travaux			730 000.00 €	
Maîtrise d'oeuvre			56 314.63 €	
Bureau de contrôle technique			5 102.00 €	
Bureau coordination SPS			3 793.00 €	
Autres dépenses (à préciser) : relevé topo, diag amiante et plomb, tests infiltrométrie et étanchéité à l'air, études géotechniques (G2AVP, G2 PRO et G5)			9 125.00 €	
COÛT TOTAL PROJET			804 335.00 €	
Montant recettes nettes à déduire			30 000.00 €	
			774 335.00 €	
Sources	Sollicitée le	Obtenue le	Montant subvention	Taux
Etat - DETR ou DSIH	12.2025		232 300.00 €	28.88 %
Etat - autre (à préciser)				
Conseil régional (Effilogis)	12.2025		119 765.00 €	14.89 %
Conseil départemental - AAP	12.2025		241 301.00 €	30.00 %
Fonds de concours (à préciser)			€	%
Autres (à préciser)				%
Sous-Total financements publics			593 366.00 €	73.77 %
Fonds privés (à préciser)				%
AUTOFINANCEMENT (Emprunt)			100 000.00 €	
AUTOFINANCEMENT (Fonds propres)			110 968.00 €	
Sous-Total autofinancement			210 968.00 €	26.23 %
TOTAL FINANCEMENTS			804 335.00 €	100 %

- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération

3) OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT 2026

D : 002/2026

OBJET : AUTORISATION DE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1612-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 Avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant de l'affectation des crédits ».

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement suivantes :

- Facture de l'entreprise BOIVIN TP – Pierre de Bresse (travaux de voirie « Chemin de Pouilly ») d'un montant de **16 034.52 € TTC**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2026 sur le budget principal de la commune comme indiqué dans le tableau ci-après :

Opération	Chapitre	Article	Montants
	23 : Immobilisations en cours	2315 Installations, matériel et outillage techniques	17 000 €
TOTAL			17 000 €

- **S'ENGAGE** à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du BP 2026.

4) ETUDE DE DEVIS 2026

Entretien de la commune : l'entreprise PERROT d'Authumes a présenté les devis relatifs à l'entretien de la commune pour l'année 2026 qui ont été validés.

Tailles des haies et arbustes 2025 : l'entreprise TUPINIER de La Chapelle Saint Sauveur a présenté son devis pour l'année 2026 qui a été validé.

Débroussaillage accotements et talus : l'entreprise BECHE de St Martin en Bresse a présenté son devis pour l'année 2026 qui a été validé.

5) EVOLUTION CONTRAT SPA (REDEVANCE FOURRIERE) – 01/01/2026

D : 003/2026

OBJET : CONTRAT DE FOURRIERE – SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA) – 01 JANVIER 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune adhère à la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Châtenoy le Royal depuis de nombreuses années. Le contrat de fourrière (contrat de type 2) qui avait été signé comprend le déplacement en cas de capture d'animaux.

Au 01 Janvier 2026, le coût par habitant sera de 0.95 €.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTTE**, à compter du 01 Janvier 2026, le coût de 0.95 € par habitant,
- **DIT** que les crédits seront inscrits chaque année au Budget Primitif.

6) BUREAU DE VOTE DES 15 et 22 MARS 2026

Les bureaux de vote des 15 et 22 Mars 2026 (élections municipales) sont mis en place.

10) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Travaux Salle Polyvalente :

- La fin de dépôt des offres est le vendredi 20 Février 2026 à 12 h. 43 entreprises ont procédé à la visite des locaux.

- Prévoir l'enlèvement des électroménagers, de la vaisselle avant le début des travaux. Le stockage pourra se faire dans le garage appartenant à la commune jouxtant le logement de la Cure.
- Demande de subvention « aide européenne (FEDER) » : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il avait pris contact avec la région Bourgogne Franche Comté pour une éventuelle subvention « aide européenne FEDER ». Après étude du projet, il s'avère que le projet de rénovation énergétique de salle des fêtes n'est pas éligible à cet Appel A Projet qui ne vise que les bâtiments scolaires et les bureaux publics.
- La date de réunion pour l'analyse des offres avec le cabinet d'architecture n'est pas encore connue. Mme RICHARD indique qu'elle serait intéressée pour y participer.

Etang de Fussey : Monsieur le Maire indique que contact a été repris avec les propriétaires. Des travaux sur la levée de l'étang seront réalisés par une entreprise de terrassement.

Pour information, la police de l'environnement a effectué une visite du site, mais hélas, sans en avertir la Mairie.

Intervention SPANC – Logements communaux :

Une intervention urgente a été demandée par la commune auprès du SPANC pour un débouchage des canalisations de la maison communale « 20 Rue du Bourg ». Les assainissements autonomes des autres maisons communales ont été vidangés.

Elections municipales : les panneaux électoraux doivent être mis en place pour le lundi 02 Mars 2026.

La séance est levée à 20 h 07.

Le Secrétaire de séance,
C. POULENARD

Le Maire,
S. ROSSIGNOL